



Objet de la réunion	Réunion de la commission consultative paritaire du mardi 12 avril 2016
Participants	Les représentants de l'institution : Jean Gaubert, Frédérique Coffre et Béatrice Gaudray Les représentants du personnel : Christian Souletie, Leslie Dif Alexandre Rodrigues
Secrétaires de séance	Béatrice Gaudray - Secrétaire Christian Souletie - Secrétaire adjoint
Diffusion	MNE

Début de la réunion à 14h00

Ordre du jour :

- 1. Bilan social 2015**
- 2. Point sur la restauration collective**
- 3. Questions diverses**
 - a. Le télétravail pourrait-il être proposé aux conseillers analystes ?**
 - b. Nous souhaiterions savoir si le dégel du point d'indice des fonctionnaires sera appliqué aux salaires du MNE**

1. Bilan social 2015 :

Les représentants de l'institution indiquent aux représentants du personnel l'obligation et la tradition de leur présenter le bilan social chaque année. Ils rappellent que les documents ont été transmis avant la réunion pour permettre aux représentants du personnel de préparer leurs questions.

Les membres de l'institution relèvent une équipe majoritairement jeune et féminine. L'ancienneté moyenne est de 5 ans.

- Un taux d'absentéisme à 4.87 % sur l'année 2015 :
 - 3.24 % pour les absences maladie soit 450 jours d'absences
 - 1.63 % pour les accidents de travail soit 244 jours d'absences



- Un nombre de jours épargnés sur le CET de 180 jours pour l'établissement, ce qui représente presque un ETPT. Chiffre important pour la structure, qui pèse sur la masse salariale. Les représentants de l'institution prennent la décision de limiter à 3 jours le nombre de jours pouvant être épargnés sur le CET et de limiter à 3 jours le nombre de jours pouvant être reportés sur l'exercice N+1.
- La participation du MNE pour l'action sociale est de 104 K€, ce qui représente 1,92 % du budget du MNE, un effort particulier a été porté sur la restauration collective en 2015 avec la mise en place des titres repas (54 K€).
Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'agent comptable nous demande d'imputer ces dépenses sur le budget de la masse salariale, ce qui n'est pas sans incidence sur la disponibilité budgétaire que nous aurons en fin d'année sur la masse salariale.
- La formation professionnelle avec ¼ des dépenses consacré aux langues.
- Les membres du personnel observent que la masse salariale de la catégorie B est supérieure à la catégorie A.
Les membres de l'institution précisent que les agents qui appartiennent à la catégorie B ont majoritairement plus d'expérience professionnelle que les agents de la catégorie A. Ils expliquent que leur volonté est d'harmoniser les écarts entre agents et de donner une certaine cohérence, soit pour un même travail un même salaire.
Les membres de l'institution ajoutent qu'il y a une hausse des salaires dans toutes les catégories.

2. Point sur la restauration collective :

Suite au questionnaire transmis aux agents par les membres du personnel, il apparaît un degré d'insatisfaction relativement élevé.

Les membres de l'institution proposent de passer une nouvelle convention avec un restaurant situé rue d'Anjou avec un bilan qui sera effectué en fin d'année.

3. Questions diverses :

a. Le télétravail pourrait-il être proposé aux conseillers analystes ?

Les membres de l'institution répondent que le télétravail ne sera pas proposé aux conseillers analystes. Les analystes sont peu nombreux et il y a une interopérabilité entre eux. Ils gèrent à la fois des appels entrants et sortants.

Au service information, les appels entrants arrivent sur un groupement téléphonique. Si un agent est en congé, tous les appels entrants sont reportés sur une seule personne. Au vu de notre organisation, ce n'est pas opportun.

Au service médiation, les analystes sont en interactions avec les assistantes, chefs de pôle et chargés de mission. Il y a des complémentarités avec les missions des assistantes.

Pour faire un parallèle avec un chargé de mission, il peut instruire un dossier à distance. Il a beaucoup moins d'interactions.

b. Nous souhaiterions savoir si le dégel du point d'indice des fonctionnaires sera appliqué aux salaires du MNE

L'augmentation du point d'indice de 0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017 sera appliquée pour les rémunérations du MNE.

Par contre, aucune enveloppe complémentaire ne sera accordée au MNE pour les augmentations individuelles, qui seront donc limitées.

c. Renouvellement des contrats :

Les membres de l'institution indiquent aux membres du personnel qu'ils ont pris une décision relative au renouvellement des contrats. Si une proposition de renouvellement de contrat est faite à un agent, elle le sera uniquement en contrat à durée déterminée. Il ne s'agit pas d'une sanction mais d'une gestion prévisionnelle des emplois. L'institution souhaite ne pas prendre d'engagement sur l'avenir qu'elle ne pourrait tenir.

Les membres du personnel expliquent que cette décision peut paraître injuste.

Les membres de l'institution précisent qu'ils ont pris cette décision :

- afin d'éviter de recourir à des licenciements en cas de baisse d'activité d'une part,
- d'autre part, la structure ne peut offrir à tous ceux qui le méritent des perspectives d'évolutions, seules quelques promotions peuvent être proposées, mais l'institution ne peut pas le faire pour tous.

Fin de la réunion à 15h15.

Le Président



Jean GAUBERT

Le secrétaire



Béatrice GAUDRAY

Le secrétaire adjoint



Christian SOULETIE